Formation acteur PRAP IBC initiale

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

LA RÉGLEMENTATION PRAP, c'est quoi ?

La prévention des risques liés à l'activité physique doit permettre de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnels, techniques et humains aux situations de travail nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements avec ou sans port de charges, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants (loi du 31/12/1991, art L. 4121-1-2-3 du Code du Travail , mesures visant à promouvoir l'amélioration de a sécurité et de la santé des travailleurs au travail.).

DURÉE
2 jours (14 heures) non consécutifs

POUR QUI ?
Tout public

PRÉREQUIS
Aucun

MODALITÉ DE LA FORMATION
En présentiel

HORAIRES
Horaires variables : 7h30-20h30

ACCÈS À LA FORMATION

Délai d'accès : Opéra Formation s'engage à mettre en place cette action dans un délai de 48h à 2 mois selon le financement demandé.

Modalité d'accès : Dès réception du devis validé, une confirmation d'inscription est transmise sous 48h par courriel (convention, convocation, CGV, livret d'accueil...).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- La formation vise à permettre au salarié de devenir acteur de la prévention des risques liés à son activité professionnelle, en particulier ceux liés aux manutentions manuelles et aux postures de travail.
- L'objectif final est de réduire les atteintes à la santé tout en améliorant l'efficacité et le confort de travail.

RÉSULTAT VISÉ

- Certificat PRAP IBC valable 24 mois.
- Attestation de fin de formation.

BON À SAVOIR **:** La formation-action PRAP est intégrée dans la dynamique de prévention (document unique) de l'entreprise. Elle permet à tout professionnel, quel que soit son niveau hiérarchique, de devenir un acteur de prévention et force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels. Elle permet de répondre aux obligations réglementaires de l'employeur (art L.4121-1 du Code du Travail).

VOTRE FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : Sensibilisation à la prévention dans l'entreprise.

- Les enjeux des TMS et des AT/MP.
- Statistiques nationales et impact en entreprise.
- Les principes généraux de prévention (Code du travail – L4121-1).
- Les acteurs internes et externes.
- Positionnement du salarié PRAP comme acteur de prévention.

Module 2 : Observation et analyse des situations de travail

- Différence entre danger, risque, dommage.
- Méthodologie d'observation d'une situation de travail.
- Analyse des contraintes :
- Utilisation d'outils simples d'analyse (grilles d'observation PRAP).

Module 3 : Recherche de piste d'amélioration.

- Application des 9 principes généraux de prévention.
- Priorité aux protections collectives sur les protections individuelles.
- Améliorations possibles.
- Méthodologie de formalisation d'une proposition d'amélioration.
- Communication des pistes d'amélioration aux acteurs concernés.

Module 4 : Principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

- Fonctionnement du corps humain.
- Facteurs favorisant les TMS.
- Principes d'économie d'effort.
- Mise en pratique sur des situations professionnelles réelles.

Module 5 : Évaluation et formalisation des acquis :

- Étude de cas / observation sur poste réel ou reproduit.
- Restitution et validation par le formateur certifié INRS.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- **Travaux de groupe :** analyse de situations, recherche de solutions concrètes.
- Documentation INRS remise en main propre.
- **Utilisation de supports multimédias :** Quiz KAHOOT, vidéos métiers, outil d'analyse posturale, Plan d'Action Prévention.
- **Observation sur poste de travail** avec démonstration pratique.
- **Atelier d'apprentissage** gestes et postures sur le terrain avec une caisse avec poignées, une caisse sans poignées
- **Temps de reformulation** et de questionnement proposé à la fin de chaque module pour validation des notions.

NOS RÉSULTATS

Pour la formation Acteur PRAP IBC

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 100%

ACCÉSSIBILITÉ AUX PSH

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Un accompagnement personnalisé peut être engagé grâce à notre référent handicap dédié.

MODALITES D'ÉVALUATIONS DES ACQUIS DE LA FORMATION :

Un certificat PRAP es délivré au stagiaire qui a :

- Participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation continue favorable.
- Fait l'objet d'une évaluation finale favorable sur ma base de l'épreuve certificative.

NOS INTERVENANTS

- Formateurs disposant d'une solide expérience dans le domaine enseigné, dans l'encadrement de groupe et dans la formation professionnelle.
- Formateur titulaire de l'attestation de compétences « formateur PRAP » délivrée par l'INRS.

ENCADREMENT FORMATEURS

Profil type (CV détaillés sur simple demande) :

Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'Opéra Formation et/ou par un Organisme Extérieur.

Certification QUALIOPI N°23FOR01954.1

LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation ?

Prenez contact avec l'un de nos conseiller au : 04.67.65.50.39

FINANCEMENT

Possibilités de financement pour les demandeurs d'emploi via **France Travail**, selon étude et validation du projet professionnel.

Autres financements possibles : **OPCO**, **employeur** ou **financement personnel** selon conditions.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.opera-formation.com

Agence Saint-Aunès - ECOPARC 105 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès 04.67.65.50.39 montpellier@opera-formation.com
Agence Nîmes - ZAC de Grézan – 215 rue Eugène Freyssinet 30000 Nîmes 04.66.04.87.66 – nimes@opera-formation.com
Agence Béziers - Impasse des calandres 34500 Villeneuve-les-Béziers 04.67.21.61.20 – l.maurel@opera-formation.com
SARL capital de 8000€ - **SIRET** : 441 194 255 000 36 – APE : 7022Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91 34 07 660 34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.